



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset
Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
N° 2025-032

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI-LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Sébastien VINCENT, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés : Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Maëlle JOLY, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	18
Nombre de procurations :	4
Nombre d'absents :	4

Objet : MEDIATHEQUE – Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES)

Vu l'avis favorable de la commission Administration générale et ressources humaines du 2/04/2025.

Madame Brigitte ROCHE, expose aux membres du Conseil municipal la mise en place du PCSES.

Le Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES) est un document stratégique essentiel pour les bibliothèques et médiathèques. Élaboré et validé par la collectivité responsable de l'équipement, il sert de feuille de route pour orienter et structurer les actions de la médiathèque sur une période déterminée. Le PCSES repose sur une analyse du contexte culturel, éducatif et social local, permettant de définir des objectifs clairs et de mobiliser les moyens nécessaires à leur réalisation. Il vise à garantir la cohérence avec les politiques publiques en matière de lecture publique, de diffusion des savoirs, et d'accès à la culture pour tous.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le PCSES tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.
Pour extrait certifié conforme



Le Maire,

Patricia GOUDARD